



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des travaux publics

Luxembourg le 15 mars 2012

Madame Blanche Weber
Présidente
Monsieur Fränz Hengen
Mouvement Ecologique
4, rue Vauban
L-2663 Luxembourg

Concerne : Site de Belval

Madame la Présidente, Monsieur,

Nous avons en mains votre lettre du 9 février 2012, qui a retenu toute notre attention.

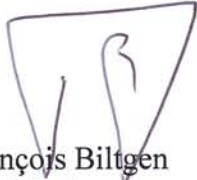
En guise de rappel, nous soulignons la décision ministérielle du 27 juin 2008 qui porte sur les parties du highway à conserver et celles à démanteler sous réserve d'une réinterprétation. Votre lettre porte sur la partie du highway située entre les halles de coulée des deux hauts fourneaux, partie qui est à conserver et dont une partie sera intégrée dans la Maison de l'Innovation.

Une étude approfondie des résultats de sondage effectués par le bureau Daedalus Engineering s.a.r.l. sur le highway montre une dégradation avancée au niveau de la structure portante. L'état de vétusté du béton et les dommages que l'ouvrage a subis au cours des 40 années de son exploitation mettent en péril sa stabilité et ne permettent plus une conservation pérenne. Une restauration ne peut pas non plus garantir une sécurisation de la structure ni un rétablissement durable de la qualité des bétons sans une maintenance permanente et très coûteuse. Par ailleurs, tout effort de restauration changerait de façon notable l'aspect du highway.

Dès lors, il a été proposé de déposer l'ouvrage et de le reconstruire strictement à l'identique selon les plans originaux. Pour ce qui est des coûts, la comparaison entre l'option « restauration et maintenance » et l'option « reconstruction à l'identique » est à l'avantage de cette dernière avec un facteur de 1 à 2.

Cette façon de procéder, c'est-à-dire la dépose de la structure et sa reconstruction à l'identique, a fait l'objet d'un accord formel de Madame la Ministre de la Culture en date du 25 juillet 2011 et d'une autorisation concernant les travaux de démolition partielle du highway de la part de Madame la Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette en date du 14 décembre 2011.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



François Biltgen
Ministre
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



Octavie Modert
Ministre de la Culture



Claude Wiseler
Ministre
du Développement durable
et des Infrastructures